

Diagnostic de l'agriculture  
Du territoire du Pays de Saint-Malo

# DEMARCHE PROSPECTIVE

## «Quelle place pour quelles agricultures dans le Pays de Saint-Malo à l'horizon 2030 ? »



# Prospective agricole dans le cadre du diagnostic du SCoT du Pays de Saint-Malo

Ce travail a été réalisé dans le cadre du diagnostic agricole qui, lui-même, s'inscrit dans les réflexions préalables à la révision du SCoT du Pays de Saint-Malo.

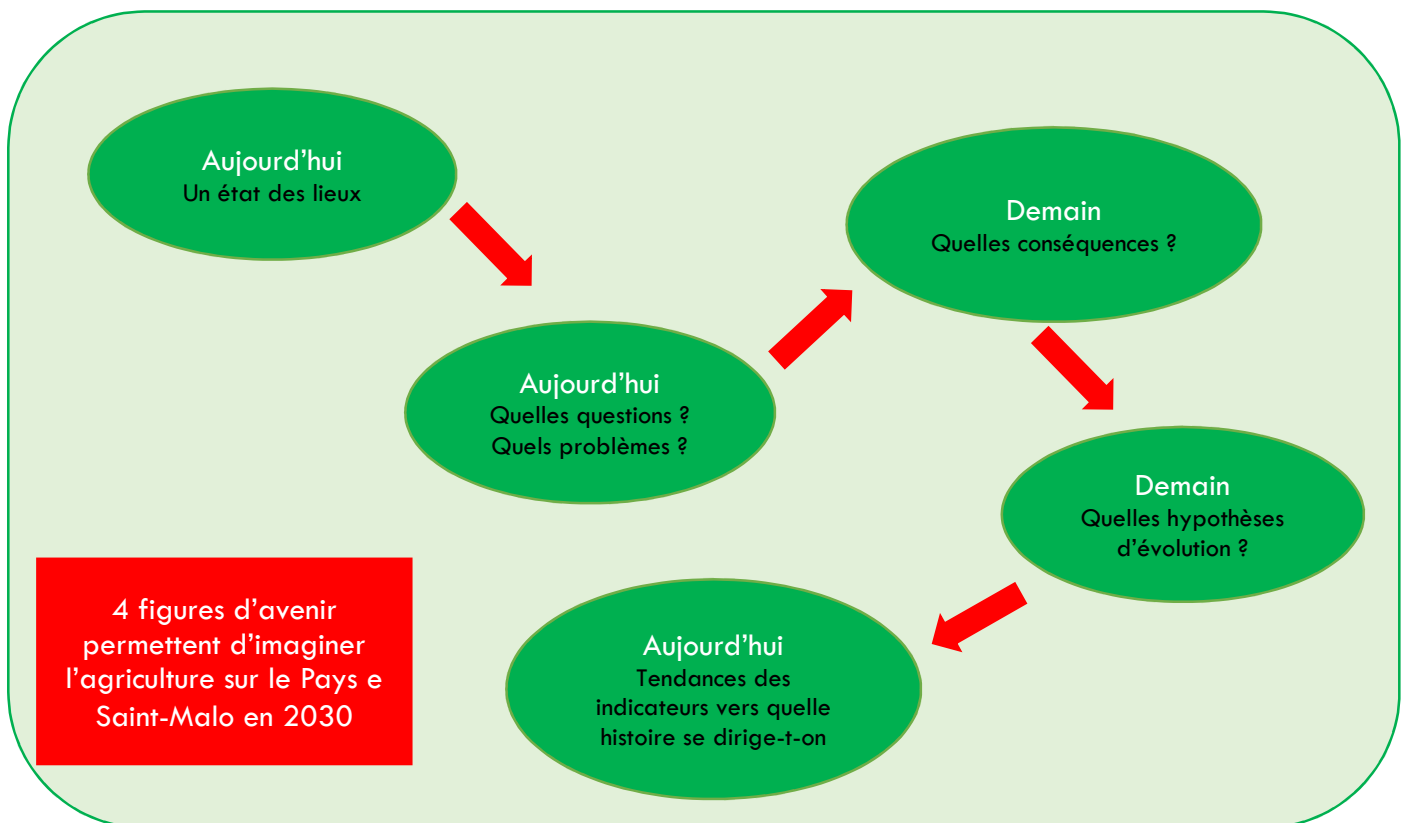
## Pourquoi une démarche prospective préventive ?

Dans un contexte de plus en plus complexe et changeant, la prospective préventive a pour objet de décrire des futurs possibles, de repérer les changements qui pointent à l'horizon. Elle permet également de mettre autour de la table des acteurs divers et de les faire travailler ensemble pour produire des visions partagées de l'avenir.

Le groupe de réflexion a tenté de répondre à la question suivante :

**Quelle place pour quelles agricultures dans le Pays de Saint-Malo, à l'horizon 2030 ?**

Le périmètre de réflexion : le Pays de Saint-Malo



Ce travail a été réalisé en s'appuyant sur la vision et les appréciations d'un groupe d'acteurs locaux.

**Les hypothèses d'évolutions** permettent de construire les figures d'avenir.

**Les figures** décrivent, en forçant le trait, des futurs possibles imaginés par le groupe.

**Les messages d'alertes** soulignent les tendances actuelles affirmées.

## Figure n°1 = UNE AGRICULTURE SPECIALISEE, QUI PRODUIT POUR L'EXPORT ET LE LOCAL, PRESENTE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Nous sommes en 2030. Dans le cadre des politiques de simplifications, les statuts des exploitations agricoles sont harmonisés avec ceux des autres secteurs économiques. Ce sont des entreprises avec à leurs têtes un ou plusieurs associés qui gèrent une main d'œuvre salariée.

La formation agricole a évolué en ce sens et développe des formations qualifiantes spécifiques.

La répartition spatiale des productions a peu évolué par rapport à 2014.

Même s'il y a beaucoup moins d'exploitations, les installations n'ayant pas compensé les départs à la retraite, la production laitière se maintient en volumes, grâce essentiellement à la robotisation.

La production légumière se maintient elle aussi, y compris sur les terres de côte exclusivement consacrées au bio. La filière répond aux marchés exports et au marché local, notamment la restauration hors domicile, à l'échelon régional.

Les surfaces consacrées aux productions végétales se sont plus importantes.

Les productions en filières courtes sont structurées pour plus d'efficacité, mais le marché est saturé.


L'agriculture reste productive tout en respectant des contraintes environnementales fortes. Elle a trouvé les complémentarités entre production, biodiversité et paysage.

Certaines exploitations développent des services liés à la gestion écologique de l'espace. C'est une agriculture de gestion de l'espace qui se développe au détriment d'une agriculture de production de denrées.










La croissance de la population est toujours importante, la spéculation foncière se poursuit et la pression est de plus en plus forte. Cette pression plus prégnante sur le littoral exporte progressivement l'artificialisation dans les périphéries des petites villes et bourgs ruraux, sur les territoires les plus agricoles.

La perte de terrains agricoles reste significative, à cause de la pression urbaine, environnementale et paysagère, notamment sur la frange littorale.

Les agriculteurs sont des interlocuteurs privilégiés des décideurs et ils siègent dans des instances moins nombreuses aux compétences élargies.

 **Probabilité du scénario :** Les membres du cercle de prospective considèrent ce scénario probable et même déjà engagé sur un certain nombre de critères. C'est celui de la prolongation des tendances actuelles.

 **Les tendances actuelles :**

-  Les circuits courts se développent à la fois via des petites exploitations et les filières plus structurées, notamment en légumes.
-  La protection de l'environnement se traduit par un empilement de réglementations qui est contraignant.
-  L'artificialisation des terres agricoles se poursuit, notamment via de grands projets d'aménagement.
-  La fin des quotas laitiers va induire des évolutions dans les formes d'exploitation.
-  L'envie des consommateurs tend vers un retour à une consommation plus locale et des produits frais.
-  Les drives agricoles se développent.
-  La question de la transmission des sièges d'exploitations et du foncier se pose (en termes de coût de transmission et de gestion patrimoniale par les cédants).
-  Les circuits courts sont peu structurés.
-  Il y a des échecs d'installations en circuits courts.

## Figure n°2 = UNE AGRICULTURE FORTEMENT RELOCALISEE

Le Pays de Saint-Malo 2030 est engagé dans un projet de territoire global dans lequel l'agriculture a toute sa place. Cette dernière est en phase avec les attentes de la société ce qui favorise le développement de services.

Les agriculteurs sont bien présents dans les instances de concertation et de décision et des moyens d'animation sont mis en place.

Le nombre d'exploitations diminue moins fortement du fait du développement d'activités mixtes orientées à la fois vers les filières longues et la proximité. Cette proximité se caractérise à la fois par la production alimentaire avec des débouchés locaux et la production non alimentaire (énergie et services).


Une gouvernance alimentaire locale se développe permettant d'organiser l'approvisionnement local dans toute sa diversité (vente directe, commandes groupées de particuliers, plateforme pour la restauration collective...).

L'agriculture participe à la protection du territoire et son rôle dans le maintien de la biodiversité est majeur et reconnu. Pour ce faire, des liens forts sont développés entre le monde agricole et la recherche pour faire du Pays de Saint-Malo, un territoire d'excellence.

Ce projet de territoire conduit les élus et autres partenaires à protéger les espaces agricoles dans un contexte foncier toujours très tendu et à travailler pour offrir aux exploitations un parcellaire fonctionnel.

Cela permet d'avoir de l'agriculture sur l'ensemble du territoire et de maintenir l'élevage, qui assure la production de biens de consommation alimentaires et l'entretien des espaces fragiles.

La production légumière maintient des volumes de production suffisants en gardant l'accès aux terres de côte grâce à des partenariats et liens nouveaux avec le Conservatoire du littoral, qui est le premier propriétaire foncier sur la côte.

 **Probabilité du scénario :** Les membres du cercle de prospective considèrent que ce scénario est idéal et qu'il n'est pas improbable. Cependant, ils pensent que l'on restera sur le scénario tendanciel par manque de volonté collective. Cette figure devrait être un objectif commun. Toutefois, avec un tel scénario, les éléments extérieurs (évolution du contexte international) pourraient avoir des conséquences extrêmement dommageables.

 **Les tendances actuelles :**

- ↪ Les agriculteurs sont présents dans les instances de décisions (ex : SAGE, Conseil de développement du Pays).
- ↪ Des partenariats se créent entre les structures travaillant sur la biodiversité.
- ↪ Il y a une inversion brutale de tendance par rapport à la consommation foncière.
- ↪ Les nouveaux accédants à la propriété ne recherchent pas forcément des grands terrains.
- ↪ La demande en produits bio augmente.
- ↪ A volumes équivalents, le bio nécessite plus de surfaces pour produire.
- ↪ La filière légume est prête à augmenter les volumes en bio mais le marché n'est pas là.
- ↪ Concernant la diminution de la consommation d'espace est-ce un « effet crise » ou une tendance à long terme résultant d'une prise de conscience collective.



## Figure n°3 = UN TERRITOIRE ULTRA PROTEGE, UNE AGRICULTURE EN FORT REcul

Le Pays de Saint-Malo 2030 est un territoire de conservation. Des acteurs nouveaux ont vu le jour (Parc marin et PNR) et les objectifs de protection de l'environnement sont fortement renforcés. Des surfaces très importantes sont soustraites à la production agricole à des fins de conservation.

Les zonages sont nombreux et l'agriculture est repliée sur les espaces résiduels les moins contraints. La production laitière résiste sur quelques très grandes exploitations qui n'exploitent que les terrains favorables et sont déconnectées du local.

La filière légumière ne résiste pas, la perte de surface est telle que les volumes ont chutés. Il reste quelques producteurs en vente directe mais même ces exploitations sont contraintes.

Les agriculteurs sont marginalisés, ils ne trouvent pas leur place dans les instances locales.

Des problèmes nouveaux apparaissent puisque certains espaces se ferment, faute d'entretien par l'activité agricole. De plus en plus de secteurs sont en friches et cela a un impact négatif tant du point de vue de la biodiversité que du cadre de vie.

Le SCoT ne parvient pas à rééquilibrer/contenir le développement des zones d'activités et d'habitat. Le fort développement urbain autour des axes principaux (Rennes-Saint-Malo et Dinan-Pontorson) produit un mitage des structures agricoles sur ces espaces.

**Probabilité du scénario :** Ce scénario est pessimiste. Pour le groupe de prospective, l'avenir décrit est improbable et pas souhaitable. Néanmoins, des inquiétudes existent quant au devenir de la filière légumière (maintien des volumes et seuil de rentabilité). De plus, un tel scénario serait un non-sens en matière d'écologie.

**Les tendances actuelles :**

- ↪ La pression foncière importante fait qu'il n'y a pas d'espace délaissé par l'agriculture, même avec moins d'exploitations.
- ↪ Certains secteurs connaissent la déprise agricole par manque d'anticipation, il n'y a jamais eu d'amélioration parcellaire.
- ↪ Il y a des inquiétudes fortes des agriculteurs quant à la gestion du marais noir.
- ↪ Des inquiétudes et méfiances vis-à-vis du projet de PNR sont exprimées.
- ↪ Les terres de côtes acquises pour leur protection sont soustraites à la production agricole.

## Figure n°4 = L'AGRICULTURE S'ADAPTE A L'ENVIRONNEMENT SANS EN TIRER AVANTAGE

Le Pays de Saint-Malo en 2030 prend en compte de manière prioritaire les enjeux environnementaux avec une déclinaison réglementaire qui a un impact fort sur les activités économiques.

Certains espaces sont fortement protégés et soustraits à la production agricole.

Ailleurs, cette dernière adapte ses pratiques pour prendre en compte les nouveaux enjeux climatiques et de biodiversité, mais les efforts consentis ne sont toujours pas reconnus.

Les exploitations sont hyper spécialisées. La production laitière a fortement reculé et se concentre sur les secteurs les moins contraints du point de vue environnemental et là où le parcellaire est restructuré.

Les surfaces consacrées à la production végétale sont importantes et localisées sur les terres au meilleur potentiel. Le manque d'attractivité des métiers de l'agriculture conduit à simplifier au maximum.

La production légumière maintient son activité via une très forte restructuration et un passage massif à l'agriculture biologique en réponse à un marché développé.

Les exploitations en circuits courts ou productions de terroir s'en sortent bien. Elles n'ont donc pas eu besoin de se structurer collectivement, au risque de développer les concurrences entre producteurs.

La ville est le lieu de décisions. Celles qui ont un impact sur les activités agricoles sont prises loin du terrain et les agriculteurs ne sont pas présents dans les instances de concertation.

**Probabilité du scénario :** Pour les membres du cercle prospective, ce scénario n'est pas souhaitable mais pas totalement improbable non plus. L'évolution de la réglementation environnementale est fortement mise en avant mais ne pourra pas, à elle seule, expliquer les évolutions à venir.

### **Les tendances actuelles :**

- ↳ Les évolutions notables en matière de pratiques agricoles ne sont pas suffisamment reconnues.
- ↳ Il y a un risque de concurrence si le développement des circuits courts se fait plus vite que la demande.
- ↳ On ne sait pas comment le marché bio va se développer.
- ↳ A ce jour, quel que soit le mode de production, il y a des distorsions de concurrence avec d'autres pays européens.
- ↳ Il y a une tendance à la simplification des tâches par pénurie de main-d'œuvre.
- ↳ Des cultures anciennes (luzerne, féverole...) sont de nouveau cultivées et participent à la biodiversité.
- ↳ Le prix du foncier agricole reste correct sur la zone.

# Les hypothèses d'évolutions

9 hypothèses d'évolutions ont été imaginées par le groupe à l'issue des questionnements et des problématiques actuels.

**H 1 :** Un nouveau type de modèle agricole apparaît avec de nouvelles structures agricoles aux formes juridiques proches de l'entrepreneuriat, ouvertes aux capitaux extérieurs, employeuses d'une main d'œuvre salariée de plus en plus nombreuse et ce, quelle que soit la taille de l'exploitation.

**H 2 :** Un partenariat local entre établissements d'enseignement agricole, structures agricoles, CPIE et recherche permet de développer une offre de formation innovante, en lien avec les exploitations du territoire.

**H 3 :** L'économie agricole de proximité (alimentaire ou non) s'est développée et le marché est partagé entre des petites exploitations nombreuses qui se concurrencent sur l'ultra proximité et

des exploitations de taille plus importante qui produisent à la fois pour les marchés exports et le local.

**H 4 :** Le marché de la terre agricole est dans les mains de quelques-uns, il fait l'objet d'une spéculation très importante et la pression est énorme.

**H 5 :** Le SCoT du Pays de Saint-Malo est exemplaire et permet de concilier accueil de la population et maintien des terres agricoles.

**H 6 :** L'agriculture du Pays est spécialisée et territorialisée à l'extrême : élevage laitier au sud (Bretagne Romantique), légumes sur la côte (qui résistent grâce à une adaptation permanente et un développement du bio), céréales dans le marais, tandis-que la baie du Mont Saint-Michel est tournée vers les productions de terroir.

**H 7 :** Les réglementations environnementales (notamment les mesures compensatoires) sont toujours plus contraignantes et ont conduit à soustraire de nombreux hectares à la production agricole. Une partie du territoire est figée voire fait l'objet d'un retour à la nature.

**H 8 :** L'agriculture est reconnue pour son rôle dans le maintien de la biodiversité et est au centre d'un vaste projet de territoire axé sur le tourisme et l'environnement.

**H 9 :** Les agriculteurs ont trouvé leur place dans la nouvelle organisation territoriale et se sont organisés localement pour être présents dans les nombreuses instances de concertations.

## Les messages du groupe

### Par rapport au SCoT, il apparaît nécessaire au groupe :

#### **En matière de prise en compte de l'agriculture :**

- Définir la place de l'agriculture et lui assurer une représentation dans les instances.
- Ne pas bloquer systématiquement les projets de constructions agricoles, notamment sur la côte, indispensables au maintien des sièges d'exploitation.
- Ne pas favoriser les concurrences foncières, notamment entre fonctions productive et de loisir.
- Assurer la cohabitation entre élevage et loisir, notamment la randonnée qui peut rendre difficile la mise au pâturage des animaux loin du siège d'exploitation.
- Mettre en œuvre les conditions du maintien de la diversité agricole qui est une chance pour le territoire.

#### **En matière de consommation foncière :**

- Agir sur le grignotage des terres agricoles, en ayant un projet ambitieux et prescripteur.
- Remplir les zones d'activités existantes avant d'en programmer d'autres.
- Travailler sur les formes urbaines pour proposer des quartiers vivables où compacité ne signifie pas promiscuité.
- Assurer l'équilibre du territoire dans la répartition du tourisme qui reste essentiellement concentré sur le littoral.

- Densifier les zones d'activité.
- Favoriser le renouvellement urbain.

### Par rapport à la concertation, il apparaît nécessaire au groupe de :

- Engager un travail avec le Conservatoire du littoral afin d'intégrer les agriculteurs dans la gestion des espaces.
- Eviter la déconnexion entre les lieux de prises de décisions et le terrain.
- Développer les compréhensions mutuelles dans des groupes de réflexions multi-acteurs comme le cercle de prospective.
- Formaliser les instances de concertation et assurer la représentativité.

### Par rapport à l'environnement, il apparaît nécessaire au groupe de :

- Eviter la déconnexion entre les lieux de prises de décisions et le terrain.
- Maintenir les sièges d'exploitation d'élevage pour maintenir la pratique du pâturage qui est la meilleure réponse à la gestion environnementale du territoire.
- Assurer un parcellaire fonctionnel pour les exploitations agricoles.

## La Méthodologie

Nous avons retenu une méthode précise et efficace permettant de traiter la question en 5 réunions, suivant la méthodologie de prospective préventive de territoire, identifiée sous la marque « AVEC », développée et mise en œuvre par les Chambres d'agriculture de l'Arc Atlantique.

Les scénarios élaborés ne sont pas une fin en soi, mais doivent être considérés comme des référentiels sur la base desquels il est possible d'organiser une veille stratégique pour la collectivité et les acteurs locaux.

## Le cercle de prospective

Le groupe d'acteurs sollicités comprend des représentants du monde agricole, des élus et des représentants de la société civile.

### Les élus :

Louis ROCHFORT (Bretagne Romantique), Marie-Annick GUGUEN (Côte d'Emeraude), Jean-Paul ERARD (Pays de Dol-de-Bretagne), René BERNARD (Saint-Malo Agglomération), Yves CHESNAIS (Saint-Malo Agglomération), Arnaud BARBE (Pays de Dol-de-Bretagne).

### Les agriculteurs :

Yannick FRAIN (Baie du Mont Saint-Michel), Emmanuel DE RUGY (Bretagne Romantique), Antoine REUX (Côte d'Emeraude), Alain COBAC (Dol-de-Bretagne), Joseph HUBERT (Saint-Malo Agglomération), Pierrick GAUVIN (Saint-Malo Agglomération).

### La société civile :

Charles LACOURT (Notaire), Olivier IBARRA (CPSA de Combourg), Véronique RAFFRAY (groupe Système U), Dominique MELEC (Association CŒUR, préfiguration PNR Rance), Pascale CHOLEAU (Pays touristique), Jean-Michel LAIR (CPIE Baie du Mont-Saint-Michel), Véronique BOUCHER (SADIV), Denis GLACON (SEDE Environnement).

## Le calendrier de nos travaux

### 25 février 2014 – 1<sup>ère</sup> réunion :

Présentation de la méthode.  
Présentation de données de cadrage sur l'agriculture du Pays de Saint-Malo.  
Questionnement.

### 25 mars 2014 – 2<sup>ème</sup> réunion :

Travail sur les problématiques et leurs conséquences possibles à l'horizon 2030.

### 22 avril 2014 – 3<sup>ème</sup> réunion :

Travail sur les hypothèses d'évolution de développement.

### 27 mai 2014 – 4<sup>ème</sup> réunion :

Travail sur les figures d'avenir.

### 24 juin 2014 – 5<sup>ème</sup> réunion :

Validation de l'ensemble de la démarche.